



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 20 JANVIER 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Secrétaire : Lucien SAINT-JEAN-THERESE**  
**Date de convocation : 10 janvier 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 35**  
**Nombre de procuration : 09**

**Extrait n°CC-01-2022/008**

**Objet : Création de poste**

**ETAIENT PRESENTS :**

Lucien SAINT-JEAN-THERESE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Sylvie PALCY, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL.

**Arrivés en cours de séance :** Maurice BONTE, Stéphane LORDELOT, Sainte-Rose CAKIN, Jenny DULYS-PETIT, Laura LITADIER épouse VILLET, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Christian RAPHA, Annick CHARLEC, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Baptiste ROTSEN, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Sylvie PALCY, Josette MASSOLIN à Bruno Nestor AZEROT, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Christian PALIN à Frédéric BUVAL.

**En cours de séance :** Kristelle RISAL à Stéphane LORDELOT, Félix ISMAIN à Stéphane LORDELOT, Justin PAMPFILE à Olivier JEAN-DENIS.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Pamela PATRON, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Georgette RANGOLY, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOICHE.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Considérant** le budget principal de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** le tableau des effectifs de décembre 2021;

**Considérant** que compte tenu des besoins des services et des missions à mener à bien, il est proposé de créer un poste de chargé (e) de Projets qui repose sur les éléments suivants :

Rattaché au Service Coopération régionale décentralisé, le(a) Chargé(e) de Projets a pour mission générale la mise en œuvre de la politique publique de coopération régionale et internationale.

Dans le cadre de la consolidation du service et la récente élaboration de la feuille de route « Stratégie à l'international du territoire Nord Martinique », il est opportun de pérenniser le poste de chargé(e) de projets et de le requalifier en emploi permanent.

En décembre 2021, le Président de CAP Nord Martinique a signé la convention attributive de la subvention au titre du Fonds de Coopération Régionale (FCR) permettant de poursuivre le projet « **Expériences de coopération décentralisée d'atténuation, d'adaptation et de résilience en agriculture, habitat et tourisme durable dans le contexte de changement climatique** ».

Dans le cadre de l'élaboration concertée de la stratégie à l'international du territoire Nord Martinique, une feuille de route a été dressée.

Il s'agira pour le(a) Chargé(e) de Projets de mettre en œuvre les orientations des Elus tant dans l'accompagnement des actions portées par l'EPCI que celles pilotées par les communes membres de CAP Nord Martinique ;

*Formation initiale* : Bac+2 en relations internationales, commerce international ;  
Expérience en matière de coopération caribéenne et/ou internationale ;  
Bonne connaissance du territoire Nord Martinique ;  
Montage de dossiers de financements (FCD, FCR) ;  
Langues obligatoires : espagnol, anglais, créole.

Après en avoir délibéré

Extrait n°CC-01-2022-008

A l'unanimité,

## DECIDE

### Article 1 :

**D'approuver** la création du poste permanent et du grade suivant :

Service/ Direction	Cat.	Intitulés des postes	Filière	Grade	Int. /Ext.	Total
Coopération	B	Chargé de projet	Administratif	Rédacteur	Interne/Ext Ouvert aux contractuels	1

### Article 2 :

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

### Article 3 :

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour.

### Article 4 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de la Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### Vote

Pour : 44

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 28 janvier 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

